

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62
Nombre de délégués titulaires présents : 25
Nombre de délégués suppléants présents : 8
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 37

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit décembre, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Novotel centre gare au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le douze décembre deux mil dix-neuf par M. Jean-Baptiste GASTINNE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Didier PERALTA, Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Laurent VASSET, Gilbert CONAN, Régis DEBONS, Jean-Baptiste GASTINNE, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, Daniel SOUDANT, Sébastien TASSERIE, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Claire GUEROULT, Joël COLSON, Nicole PREVOST-GODON, Benoît GATINET, Bernard CHRISTOPHE, Gwendoline PRESLE.

Conseillers suppléants : Annic DESSAUX, Claudine SAVALLE, Gilbert FOURNIER, Aline FUSEAU, Nathalie NAIL, Didier SANSON, Florence THIBAudeau-RAINOT, Alix VAILLANT

A DONNE POUVOIR

Monsieur Florent Saint Martin a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SOUDANT
Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
Madame Valérie EGLOFF a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUSSELIN

ETAIENT EXCUSES

Conseillers titulaires : Virginie CAROLO, , Patrick CIBOIS, Dominique METOT, Patrick PESQUET, Ghislaine PRUNIER, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Alban BRUNEAU, Agnès CANAYER, Avelyne CHIROL, Pascal CORNU, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Florence DURANDE, Valérie EGLOFF, Daniel FIDELIN, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Bernard LECARPENTIER,, Pascal LEPRETTRE, Michel MAILLARD, Jean-Louis MAURICE, Edouard PHILIPPE, Florent SAINT-MARTIN, François AUBEY, Dany TARGAT, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Monique MOUILLIERE,

Conseillers suppléants : Samuel CRAQUELIN, Hubert LECARPENTIER, David SABLIN, Cécile SINEAU-PATRY, André GELEBART, Catherine SEYER, Laurence BESANCENOT, Jean-Gabriel BRAULT, Marie-Laure DRONE, Michelle LAIR, Luc LEFEVRE, Jacky LEROY, Catherine MENARD, Catherine MILLET, Laetitia de SAINT NICOLAS, Richard YVRANDE, Serge MARIE, Hervé NIEPCERON, Jean-Paul DURAND, Yves LEMONNIER, Colette NOUVEL-ROUSSELOT, Sylvain BONENFANT.

DEL-C- N°20191218 - 34 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LE CONSEIL METROPOLITAIN

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le rapport d'orientation budgétaire,
- l'avis favorable du Bureau métropolitain du 3 décembre 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- Prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice budgétaire 2020 en appui du rapport d'orientation budgétaire.

Il est précisé que le rapport fera l'objet d'une publication dans les conditions prévues par l'article 107 de la loi du 7 août 2015.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Baptiste GASTINNE



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU 13 JAN. 2020



1

Dépenses réelles à fin novembre 2019
Etat des crédits consommés – Dépenses

Dépenses	Budget 2019	Dépenses réalisées	Solde
Charges à caractère général	541 100 €	165 498 €	375 602 €
Charges de personnel et assimilées	200 000 €	119 350 €	80 650 €
Dépenses imprévues	17 860 €	- €	17 860 €
Autres charges	277 500 €	145 020 €	132 480 €
Sous Total	1 036 460 €	429 868 €	606 592 €
Virement section investissement	36 343 €	22 575 €	13 768 €
<i>Dépenses engagées nov/décembre</i>		195 000 €	
TOTAL	1 072 803 €	645 443 €	425 360 €

2

Orientations 2020

Recettes prévisionnelles – cotisations des EPCI

Evolution des cotisations

	2017	2018	2019	2020
Montant des cotisations	493 000 €	557 715 €	611 200 €	611 200 €
Evolution	-	+ 13 %	+ 9,59 %	0 %

3

Récapitulatif des orientations 2020

Recettes prévisionnelles estimées

Recettes	Montants
Excédent estimé de fonctionnement 2019 reporté	425 000 €
Cotisations des EPCI	611 200 €
TOTAL	1 036 200 €

L'excédent estimé donne la possibilité d'un gel des cotisations des EPCI pour 2020 tout en maintenant un plan d'actions dynamique

4



5



6

Programme d'actions 2020

Pôle d'attraction(s) – GT Tourisme et attractivité

Axe Mobilités

- Optimisation des dessertes des sites touristiques
- Etude liaison estivale Deauville/Fécamp
- Valorisation des mobilités cyclables et pédestres
- Pérenniser les Traversées de l'estuaire et compléter l'offre

Axe Attractivité & compétitivité

- Développer des produits touristiques thématiques
- Soutenir et valoriser les tournages dans l'estuaire
- Renforcer les événements fédérateurs (Nuits de l'estuaire...)
- Valoriser l'offre touristique de l'estuaire

Axe Innovation & expérimentation

- Créer un rendez-vous de réflexion et d'information sur les tendances
- Améliorer la connaissance de l'offre pour les personnels d'accueil
- Mettre en place un observatoire du tourisme dans l'estuaire

7

Programme d'actions 2020

Pôle de croissance(s) – GT Développement économique

Open Data

- Animation de l'Open Data Tour et valorisation de la plateforme Opendata
- Mise en œuvre d'évènements numériques

Valorisation des déchets

- Accompagnement à la mise en œuvre des orientations du schéma directeur de gestion des déchets dans l'estuaire.

Foncier économique

- Valorisation de l'étude foncier économique et compensations environnementales

Déploiement d'une démarche expérimentale autour de l'économie circulaire (EIT)

8

Programme d'actions 2020

Pôle de solidarité(s) – GT Santé et DD

Démarche de Transition alimentaire

- Etat des lieux et analyse des besoins en matière de foncier agricole
- Renforcement du travail avec les acteurs (groupements de producteurs, branches professionnelles, associations...)
- Valorisation des productions locales (circuits courts, développement du bio, locavorisme, évolution de l'agriculture...)

Volet Santé

- Etat des lieux sur l'offre de santé et les actions menées dans l'estuaire de la Seine
- Réflexion et expérimentation de démarches d'incitation

Programme d'actions 2020

Pôle d'échange(s) – GT Mobilités

Les aires de covoiturage

- Organisation d'un Workshop sur le thème « Imaginons les aires de covoiturage de demain »
- Proposition d'un schéma de développement et d'aménagement des aires de covoiturage à l'échelle de l'estuaire

L'usage du covoiturage

- Coordination et accompagnement des territoires (AOM et hors AOM) dans le déploiement de « Nomad Covoiturage »/Karos

Franchissement de l'estuaire

- Optimisation du franchissement de l'estuaire (covoiturage et/ou transports en commun)

Mobilités douces en transverse avec le GT Tourisme et attractivité

Actions 2020

SYNTHÈSE DES ACTIONS

Pôle de croissance(s) - GT Développement économique	
Accompagnement au déploiement des orientations de l'étude déchets	50.000 €
Animation et valorisation de la démarche Open data	60.000 €
Foncier économique et compensations environnementales	40.000 €
Pôle de Solidarité(s) - GT Développement durable – Santé	
Démarche de transition alimentaire à l'échelle de l'estuaire	50.000 €
Accompagnement au développement du Gérontopôle	26.000 €
Pôle d'attraction(s) - GT Attractivité Tourisme	
Mise en oeuvre du programme d'actions prioritaires de la stratégie	120.000 €
Pôle d'échange(s) - GT Mobilités	
Covoiturage	60.000 €
Mobilités douces	40.000 €
<i>Appui technique transverse AURH</i>	240.000 €
TOTAL	686.000 €

11

Récapitulatif des orientations budgétaires 2020

Dépenses prévisionnelles

	Montants 2020
Pôle d'attraction(s) - GT Attractivité tourisme	120.000 €
Pôle de croissance(s) GT Développement économique	150.000 €
Pôle d'échange(s) - GT Mobilité	100.000 €
Pôle de solidarité(s) GT Développement durable santé	76.000 €
Appui technique AURH	240.000 €
TOTAL	686.000 €

12

Orientations budgétaires 2020

Recettes		Dépenses	
Cotisations	611.200 €	Actions	686.000 €
Excédent estimé	425.000 €	Fonctionnement	250.200 €
		Développements nouveaux	100.000 €
TOTAL	1.036.200 €		1.036.200 €

13



14



Etat de la dette

Aucun emprunt n'a été contracté par le Pôle métropolitain



SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62
Nombre de délégués titulaires présents : 25
Nombre de délégués suppléants présents : 8
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 37

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit décembre, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Novotel centre gare au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le douze décembre deux mil dix-neuf par M. Jean-Baptiste GASTINNE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Didier PERALTA, Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Laurent VASSET, Gilbert CONAN, Régis DEBONS, Jean-Baptiste GASTINNE, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, Daniel SOUDANT, Sébastien TASSERIE, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Claire GUEROULT, Joël COLSON, Nicole PREVOST-GODON, Benoît GATINET, Bernard CHRISTOPHE, Gwendoline PRESLE.

Conseillers suppléants : Annic DESSAUX, Claudine SAVALLE, Gilbert FOURNIER, Aline FUSEAU, Nathalie NAIL, Didier SANSON, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Alix VAILLANT

A DONNE POUVOIR

Monsieur Florent Saint Martin a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SOUDANT
Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
Madame Valérie EGLOFF a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUSSELIN

ETAIENT EXCUSES

Conseillers titulaires : Virginie CAROLO, , Patrick CIBOIS, Dominique METOT, Patrick PESQUET, Ghislaine PRUNIER, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Alban BRUNEAU, Agnès CANAYER, Avelyne CHIROL, Pascal CORNU, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Florence DURANDE, Valérie EGLOFF, Daniel FIDELIN, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Bernard LECARPENTIER,, Pascal LEPRETTRE, Michel MAILLARD, Jean-Louis MAURICE, Edouard PHILIPPE, Florent SAINT-MARTIN, François AUBEY, Dany TARGAT, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Monique MOUILLIERE,

Conseillers suppléants : Samuel CRAQUELIN, Hubert LECARPENTIER, David SABLIN, Cécile SINEAU-PATRY, André GELEBART, Catherine SEYER, Laurence BESANCENOT, Jean-Gabriel BRAULT, Marie-Laure DRONE, Michelle LAIR, Luc LEFEVRE, Jacky LEROY, Catherine MENARD, Catherine MILLET, Laetitia de SAINT NICOLAS, Richard YVRANDE, Serge MARIE, Hervé NIEPCERON, Jean-Paul DURAND, Yves LEMONNIER, Colette NOUVEL-ROUSSELOT, Sylvain BONENFANT.

DEL-C- N° 20191218 – 33 – DEPLACEMENT AU POLE METROPOLITAIN NANTES SAINT NAZAIRE

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine modifiés par arrêté préfectoral du 28 novembre 2017,

Considérant,

- l'intérêt que représente, pour le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, de confronter les actions, innovations, bonnes pratiques et expériences des autres pôles métropolitains et structures intercommunales sur le territoire

- l'intérêt de se tenir régulièrement informé de l'actualité des pôles métropolitains au travers de forums ou ateliers de travail
- La similitude des problématiques des Pôles métropolitains de l'Estuaire de la Seine et de Nantes Saint Nazaire et l'intérêt pour le Pôle métropolitain de l'Estuaire de la Seine de découvrir le fonctionnement, les actions et les projets d'aménagement portés par ce Pôle

Après en avoir délibéré :

DECIDE DE :

- autoriser le remboursement, sur présentation des justificatifs adéquats, des frais réels inhérents à la participation de la directrice générale du pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine à la réunion, à Nantes, du Pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire, du Pôle Rouen Seine Eure, et du Pôle métropolitain de l'Estuaire de la Seine
- De dire que les crédits utiles correspondants sont inscrits au budget 2019

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Baptiste GASTINNE



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIR 13 JAN. 2020
A COMPTER DU

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 25

Nombre de délégués suppléants présents : 8

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 37

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit décembre, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Novotel centre gare au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le douze décembre deux mil dix-neuf par M. Jean-Baptiste GASTINNE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : *Didier PERALTA, Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Laurent VASSET, Gilbert CONAN, Régis DEBONS, Jean-Baptiste GASTINNE, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, Daniel SOUDANT, Sébastien TASSERIE, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Claire GUEROULT, Joël COLSON, Nicole PREVOST-GODON, Benoît GATINET, Bernard CHRISTOPHE, Gwendoline PRESLE.*

Conseillers suppléants : *Annic DESSAUX, Claudine SAVALLE, Gilbert FOURNIER, Aline FUSEAU, Nathalie NAIL, Didier SANSON, Florence THIBAudeau-RAINOT, Alix VAILLANT*

A DONNE POUVOIR

Monsieur Florent Saint Martin a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE

Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SOUDANT

Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS

Madame Valérie EGLOFF a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUSSELIN

ETAIENT EXCUSES

Conseillers titulaires : *Virginie CAROLO, , Patrick CIBOIS, Dominique METOT, Patrick PESQUET, Ghislaine PRUNIER, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Alban BRUNEAU, Agnès CANAYER, Avelyne CHIROL, Pascal CORNU, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Florence DURANDE, Valérie EGLOFF, Daniel FIDELIN, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Bernard LECARPENTIER,, Pascal LEPRETTRE, Michel MAILLARD, Jean-Louis MAURICE, Edouard PHILIPPE, Florent SAINT-MARTIN, François AUBEY, Dany TARGAT, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Monique MOUILLIERE,*

Conseillers suppléants : *Samuel CRAQUELIN, Hubert LECARPENTIER, David SABLIN, Cécile SINEAU-PATRY, André GELEBART, Catherine SEYER, Laurence BESANCENOT, Jean-Gabriel BRAULT, Marie-Laure DRONE, Michelle LAIR, Luc LEFEVRE, Jacky LEROY, Catherine MENARD, Catherine MILLET, Laetitia de SAINT NICOLAS, Richard YVRANDE, Serge MARIE, Hervé NIEPCERON, Jean-Paul DURAND, Yves LEMONNIER, Colette NOUVEL-ROUSSELOT, Sylvain BONENFANT.*

DEL -C- N°20191218 - 32 – AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AURH

LE CONSEIL METROPOLITAIN,

Vu

le Code Général des Collectivités Territoriales,

- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine modifiés par arrêté préfectoral du 27 novembre 2017,
- les statuts de l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'estuaire de la Seine (AURH),
- la délibération n°20170331-16 approuvant la convention de partenariat pluriannuelle 2017- 2020.
- l'avis favorable du bureau métropolitain du 3 décembre 2019

Considérant

- le souhait pour le Pôle métropolitain de s'appuyer sur les connaissances et compétences de l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'estuaire de la Seine (AURH) dont le champ d'actions

ARTICLE 2 : MISSIONS

Dans le cadre du présent Avenant, l'Agence mènera différentes missions pour le compte du Pôle :

Mission d'animation des différents groupes de travail,

- Pôle d'Attraction(s), GT Tourisme et attractivité
- Pôle de Croissance(s), GT Développement économique
- Pôle d'Echange(s), GT Mobilités
- Pôle de Solidarité(s), GT Santé et développement durable

Pôle d'Attraction(s) - GT Tourisme et attractivité

- Accompagnement à la mise en œuvre du programme des actions prioritaires de la stratégie touristique :

1/ Axe Mobilités

- *Optimiser le service de transports en commun existant à la desserte des sites touristiques,*
- *Etudier la faisabilité d'une liaison côtière saisonnière en bus sur l'axe majeur Deauville-Fécamp,*
- *Développer les itinéraires et mobilités cyclables,*
- *Valoriser touristiquement les sentiers pédestres existants.*
- *Pérenniser les Traversées et étudier le déploiement de l'offre,*

2/ Axe Attractivité & compétitivité

- *Développer des produits touristiques thématiques,*
- *Développer l'attractivité du territoire par le soutien et la valorisation des tournages de films*
- *Etendre certains événements matures sur tout le territoire de l'Estuaire et développer les initiatives événementielles fédératrices (Nuits du Tourisme, Voix de l'estuaire...)*
- *Utiliser les opportunités locales pour valoriser l'offre touristique de l'estuaire*

3/ Axe Innovation & expérimentation

- *Créer un rendez-vous de réflexion et d'information sur les tendances touristiques et innovations technologiques,*
- *Améliorer la connaissance des offres incontournables de l'Estuaire pour les personnels d'accueil et les saisonniers,*
- *Collecter et centraliser les données existantes dans un dispositif d'observatoire*

Pôle de Croissance(s) : GT développement économique

- Animation, valorisation et gestion de la plateforme Opendata,
- Animation de l'Open Data Tour,
- Mise en œuvre d'événements numériques,
- Accompagnement à la mise en œuvre des orientations du schéma directeur de gestion des déchets dans l'estuaire,
- Accompagnement pour la valorisation de l'étude Foncier économique et compensations environnementales,
- Déploiement test d'une expérimentation autour de l'économie circulaire (EIT)

Pôle d'Echange(s) : GT Mobilités

- Réalisation d'études et d'animation pour la mobilité dans l'estuaire :
 - *Workshop autour des aires de co-voiturage et production d'un schéma de développement et d'aménagement des aires à l'échelle de l'estuaire*
 - *Accompagnement des EPCI dans la mise en place de l'offre régionale*
 - *Etude sur le franchissement de l'estuaire, notamment par les transports en commun*

Pôle de Solidarité(s) : GT Santé et développement durable

- Démarche de transition alimentaire : analyse des besoins en matière de foncier agricole et d'orientations des productions
- Volet Santé : Etat des lieux et réflexions sur l'offre de santé et les actions menées dans l'estuaire de la Seine

Communication et réseaux sociaux :

- Animation du compte twitter
- Animation et actualisation du site internet
- Plans de communication des actions du Pôle

ARTICLE 4 : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

Il est rappelé que les charges de l'Agence sont assumées par les membres de l'Association grâce aux contributions sollicitées auprès de ses adhérents sur la base du programme d'activité, ce programme permettant la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets d'aménagement et de développement urbain, économique et social des membres de l'Association. Le concours du Pôle, ainsi que les contributions de l'Etat, des autres collectivités et organismes participent à assurer l'équilibre budgétaire de l'Agence.

Au regard de l'intérêt qu'il porte à l'exécution de ce Programme Partenarial, et des missions complémentaires le pôle apporte, pour la durée du présent avenant, son concours financier au fonctionnement de l'Agence.

Cette contribution financière est fixée, pour l'année 2020 à : **DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240.000 €)**

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REGLEMENT

La participation du Pôle, sera réglée, selon l'échéancier suivant :

- 50 %, 120.000 €, en juin 2020, sur présentation d'un Mémoire et d'un état d'avancement,
- Le solde, 120.000 €, en décembre 2020, sur présentation d'un Mémoire et d'un Bilan d'activité.

Le Pôle se libérera, sous un délai de 30 jours à compter de la réception du mémoire, des sommes dues par virement sur le compte bancaire ouvert au nom de l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, 56, rue de Lille – 75356 Paris 07 SP :

CODE BANQUE : 40031 / CODE GUICHET : 00001 / NUMERO DE COMPTE : 0000065275A / CLE RIB : 19

Le présent Avenant, est conclu pour une durée de douze mois, à compter du 1^{er} janvier 2020

Toutes les clauses de la Convention initiale qui ne se trouvent pas modifiées par les dispositions du présent Avenant demeurent inchangées.

Fait au Havre, le

Pour le Pôle,

Pour l'AURH,

Jean-Baptiste GASTINNE
Président

Didier Sanson
1^{er} Vice-Président

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 25

Nombre de délégués suppléants présents : 8

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 37

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit décembre, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Novotel centre gare au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le douze décembre deux mil dix-neuf par M. Jean-Baptiste GASTINNE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Didier PERALTA, Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Laurent VASSET, Gilbert CONAN, Régis DEBONS, Jean-Baptiste GASTINNE, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, Daniel SOUDANT, Sébastien TASSERIE, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Claire GUEROUULT, Joël COLSON, Nicole PREVOST-GODON, Benoît GATINET, Bernard CHRISTOPHE, Gwendoline PRESLE.

Conseillers suppléants : Annic DESSAUX, Claudine SAVALLE, Gilbert FOURNIER, Aline FUSEAU, Nathalie NAIL, Didier SANSON, Florence THIBAudeau-RAINOT, Alix VAILLANT

A DONNE POUVOIR

Monsieur Florent Saint Martin a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE

Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SOUDANT

Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS

Madame Valérie EGLOFF a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUSSELIN

ETAIENT EXCUSES

Conseillers titulaires : Virginie CAROLO, , Patrick CIBOIS, Dominique METOT, Patrick PESQUET, Ghislaine PRUNIER, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Alban BRUNEAU, Agnès CANAYER, Avelyne CHIROL, Pascal CORNU, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Florence DURANDE, Valérie EGLOFF, Daniel FIDELIN, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Bernard LECARPENTIER,, Pascal LEPRETTRE, Michel MAILLARD, Jean-Louis MAURICE, Edouard PHILIPPE, Florent SAINT-MARTIN, François AUBEY, Dany TARGAT, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Monique MOUILLIERE,

Conseillers suppléants : Samuel CRAQUELIN, Hubert LECARPENTIER, David SABLIN, Cécile SINEAU-PATRY, André GELEBART, Catherine SEYER, Laurence BESANCENOT, Jean-Gabriel BRAULT, Marie-Laure DRONE, Michelle LAIR, Luc LEFEVRE, Jacky LEROY, Catherine MENARD, Catherine MILLET, Laetitia de SAINT NICOLAS, Richard YVRANDE, Serge MARIE, Hervé NIEPCERON, Jean-Paul DURAND, Yves LEMONNIER, Colette NOUVEL-ROUSSELOT, Sylvain BONENFANT.

DEL-C- N°20191218 - 31 – CONVENTION POLE METROPOLITAIN / GERONTOPOLE SEINE ESTUAIRE NORMANDIE

LE CONSEIL METROPOLITAIN,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine modifiés par arrêté préfectoral du 28 novembre 2017,
- les statuts du Gérontopôle Seine estuaire Normandie,
- la délibération du Conseil métropolitain n°20170710-32 approuvant l'adhésion du Pôle métropolitain au Gérontopôle Seine estuaire Normandie,
- la délibération du Conseil métropolitain n° 20190205-10 approuvant le budget 2019 du Pôle métropolitain,

Considérant :

- le fonctionnement de l'association du Gérontopôle Seine estuaire Normandie,

- le montant de la subvention de 25 000 € que le Pôle métropolitain propose de verser à l'association du Gérontopôle Seine estuaire Normandie pour l'année 2020,
- la nécessité d'établir avec l'association, une convention définissant l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention

Après en avoir délibéré,

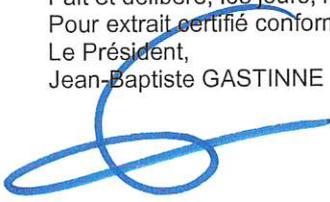
DECIDE DE :

- approuver l'attribution, à l'association du Gérontopôle Seine estuaire Normandie d'une subvention de 25 000 € permettant de contribuer au financement et au développement de son activité,
- approuver le projet de convention établi entre le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine et le Gérontopôle Seine estuaire Normandie,
- autoriser le Président à signer ladite convention, qui sera annexée à la présente délibération,
- dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Jean-Baptiste GASTINNE

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU 13 JAN. 2020



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

LE POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

ET

LE GERONTOPOLE SEINE ESTUAIRE NORMANDIE

ANNEE 2020

Entre les soussignés,

Le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, ayant son siège 4 quai Guillaume Le Testu au Havre (76063), représenté par son Président, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération du conseil métropolitain en date du xx;

Désignée ci-après par "le Pôle métropolitain",

d'une part,

et le Gérontopole Seine Estuaire Normandie, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, ayant son siège social à la Hune – 154 rue Victor Hugo au Havre (76054), représenté par son Président, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du conseil d'administration du xx,

Désignée ci-après par "le Gérontopole",

d'autre part,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, la CARSAT Normandie, le Groupe hospitalier du Havre, l'Université Le Havre Normandie, le Pôle TES, la Fondation FilSeine et la Communauté urbaine Caen la Mer ont engagé une collaboration sur la question de l'adaptation de la société au vieillissement de la population et plus particulièrement sur la préfiguration d'un gérontopole.

Leur ambition commune est d'aider les territoires à intégrer les conséquences de l'augmentation de la population de plus de 60 ans.

Dans cette perspective, ils ont considéré que la création d'un gérontopole dans une forme juridique associative, constituait l'outil le plus adapté à la réalisation de cet objectif commun.

Lors de l'assemblée générale constitutive du 20 novembre 2017, les membres fondateurs précités ont créé l'association Gérontopole Seine Estuaire Normandie (S.E.N.) dans l'objectif :

- d'accompagner l'évolution de la société vers un âge avancé, autonome et actif avec l'ensemble des acteurs publics et privés ;
- de développer un réseau d'acteurs du vieillissement et de le coordonner pour trouver des réponses pertinentes et innovantes à la préservation de l'autonomie et à l'amélioration de la qualité de vie des seniors.

En cela, l'action du Gérontopole s'inscrit dans les orientations de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Le Gérontopole considère que la transition démographique en cours constitue un enjeu de société qu'il importe d'appréhender aux échelles locale et régionale. Le vieillissement de la population transcende les limites géographiques et constitue une préoccupation pour tous les territoires.

Cette évolution démographique implique une réflexion et des actions en matière d'urbanisme, d'adaptation de l'habitat et du logement, de loisirs, de création de ressources nouvelles pour favoriser le maintien à domicile, de développement de services de proximité et de nouvelles technologies, d'enrichissement de la recherche et de la formation.

L'objectif consiste à lancer différents travaux combinant universitaires, collectivités, institutions (de prévoyance, santé...), acteurs du monde économique et seniors dans une logique de prévention primaire et secondaire de la perte d'autonomie.

Le Gérontopole œuvre dans un cadre pluridisciplinaire avec les acteurs publics et privés intéressés par la gérontologie dans les domaines de la santé, l'action sociale, la silver économie, l'habitat, la mobilité, l'aménagement du territoire (urbanisme,..), les nouvelles technologies, etc... Il constitue un espace d'échange et de réseau d'acteurs permettant le partage de bonnes pratiques et la concentration de connaissances.

Ainsi sa vocation consiste à :

- Définir de manière concertée une ligne politique commune sur la prise en compte du vieillissement de la population et du lien social, dans une démarche du « bien vieillir » ;
- Contribuer au développement de la recherche et de l'innovation dans les domaines liés à la gérontologie ;
- Développer la formation et le transfert de compétences vers l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour le maintien de l'autonomie et accompagnent la dépendance ;
- Favoriser la mutualisation de bonnes pratiques, le conseil et la promotion d'actions collectives.

Ses orientations s'articulent notamment autour des notions d'habitat et de mobilité en prenant en compte les enjeux de l'isolement. Son plan d'actions privilégie la prévention, la formation, la recherche et la prospective.

Le budget prévisionnel 2020 est arrêté à la somme de 227 000 €, financé en grande partie par les membres fondateurs :

- Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine : 25 000 € ;
- CARSAT Normandie : 40 000 € ;
- Fondation FilSeine : 10 000 €.

Depuis 2018, le nombre de membres du Gérontopole est passé à 67 adhérents, ce qui représente un montant de cotisation de l'ordre de 24 000 €.

La contribution à la co-construction d'une politique territoriale du « bien vieillir » est une préoccupation partagée par l'ensemble des élus métropolitains et représente un intérêt métropolitain au titre des actions de prévention de la santé, du développement économique (silver économie) et de l'équilibre social de l'habitat. C'est pourquoi le Pôle métropolitain a décidé d'apporter sa contribution au fonctionnement du Gérontopole dès sa création en 2018 et en 2019 avec l'attribution d'une subvention de 25 000 € par an.

Le Pôle métropolitain propose de reconduire son soutien financier au fonctionnement du Gérontopole sous la forme d'une subvention d'un montant de 25 000 € pour l'année 2020.

Cette convention répond à aux obligations de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, qui prévoient l'établissement d'une convention avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention d'objectif a pour objet de définir le montant, les conditions de versement, d'utilisation et de contrôle de la subvention du Pôle métropolitain versée au Gérontopole pour soutenir son fonctionnement au cours de l'année 2020.

Article 2 : Obligation du Gérontopole

Le Gérontopole s'engage à valoriser le soutien du Pôle métropolitain en affichant son logo sur tous les documents informatifs et supports promotionnels édités, présentant le Gérontopole.

Article 3 : Engagement du Pôle métropolitain

La participation financière du Pôle métropolitain est fixée à 25 000 € (sans TVA). Ce montant est destiné à couvrir une partie des frais et des charges de toutes natures occasionnés par le fonctionnement du Gérontopole.

Le Pôle métropolitain se libèrera des sommes dues, par mandat administratif sur le compte bancaire ouvert au nom du Gérontopole S.E.N., auprès de l'établissement bancaire indiqué ci-dessous :

nom de l'établissement : Caisse d'Epargne
code banque : 11425
code guichet : 00900
numéro de compte : n° 08002635089
clé RIB : 08
n°IBAN : FR76 1142 5009 0008 0026 3508 908

Article 4 : Modalité d'utilisation de la participation financière

Le Gérontopole s'engage à affecter l'intégralité de la subvention, objet de la présente convention, aux dépenses de fonctionnement 2020 du Gérontopole.

Article 5 : Contrôle

Afin d'exercer son droit de contrôle, le Pôle métropolitain recevra le bilan moral et financier de l'exercice 2020 du Gérontopole.

Article 6 : Assurances

Le Gérontopole exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Il s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité du Pôle métropolitain ne puisse être recherchée.

Article 7 : Résiliation

Si le GÉrontopole se trouve empêché de réaliser son objet défini en préambule, la présente convention sera résiliée de plein droit, sans indemnité, un mois après la notification au Pôle métropolitain par lettre recommandée avec accusé de réception.

La participation du Pôle métropolitain due au GÉrontopole à la date d'effet de la résiliation est liquidée en fonction des engagements effectivement réalisés. Le cas échéant, le GÉrontopole est tenu au reversement des sommes indument perçues.

Article 8 : Date d'application

La présente convention sera applicable après l'exécution des deux formalités suivantes :

- Dépôt à la sous-préfecture du Havre en vue de l'exercice du contrôle de légalité,
- Notification au GÉrontopole par le Pôle métropolitain.

Article 9 : Contestation et droit applicable

Pour l'exécution de la présente convention, le Pôle métropolitain et le GÉrontopole font élection de domicile en leurs sièges respectifs.

Tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, qui ne pourrait être résolu à l'amiable entre les parties, sera porté devant le tribunal compétent.

Fait au Havre, le

Pour le GÉrontopole,

Sa Présidente,
Madame Valérie EGLOFF

Pour le Pôle métropolitain,

Son Président,

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62
Nombre de délégués titulaires présents : 25
Nombre de délégués suppléants présents : 8
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 37

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit décembre, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Novotel centre gare au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le douze décembre deux mil dix-neuf par M. Jean-Baptiste GASTINNE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Didier PERALTA, Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Laurent VASSET, Gilbert CONAN, Régis DEBONS, Jean-Baptiste GASTINNE, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, Daniel SOUDANT, Sébastien TASSERIE, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Claire GUEROULT, Joël COLSON, Nicole PREVOST-GODON, Benoît GATINET, Bernard CHRISTOPHE, Gwendoline PRESLE.

Conseillers suppléants : Annic DESSAUX, Claudine SAVALLE, Gilbert FOURNIER, Aline FUSEAU, Nathalie NAIL, Didier SANSON, Florence THIBAudeau-RAINOT, Alix VAILLANT

A DONNE POUVOIR

Monsieur Florent Saint Martin a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SOUDANT
Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
Madame Valérie EGLOFF a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUSSELIN

ETAIENT EXCUSES

Conseillers titulaires : Virginie CAROLO, , Patrick CIBOIS, Dominique METOT, Patrick PESQUET, Ghislaine PRUNIER, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Alban BRUNEAU, Agnès CANAYER, Avelyne CHIROL, Pascal CORNU, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Florence DURANDE, Valérie EGLOFF, Daniel FIDELIN, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Bernard LECARPENTIER,, Pascal LEPRETTRE, Michel MAILLARD, Jean-Louis MAURICE, Edouard PHILIPPE, Florent SAINT-MARTIN, François AUBEY, Dany TARGAT, Franck REMOND, Philippe AUGIER, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Monique MOUILLIERE,

Conseillers suppléants : Samuel CRAQUELIN, Hubert LECARPENTIER, David SABLIN, Cécile SINEAU-PATRY, André GELEBART, Catherine SEYER, Laurence BESANCENOT, Jean-Gabriel BRAULT, Marie-Laure DRONE, Michelle LAIR, Luc LEFEVRE, Jacky LEROY, Catherine MENARD, Catherine MILLET, Laetitia de SAINT NICOLAS, Richard YVRANDE, Serge MARIE, Hervé NIEPCERON, Jean-Paul DURAND, Yves LEMONNIER, Colette NOUVEL-ROUSSELOT, Sylvain BONENFANT.

DEL-C- N°20191218 - 30 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

LE CONSEIL METROPOLITAIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré

DECIDE DE désigner M. Sébastien TASSERIE comme secrétaire de séance

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Jean-Baptiste GASTINNE

ACTE CERTIFIÉ RÉGISTRE
A COMPTER DU

13 JAN. 2020

